

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECERTARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

DECRET D/2011 / 135 / PRG/ SGG
PORTANT APPROBATION DE LA CESSION
D'ACTIONS ENTRE RIO TINTO
ET CHINALCO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu La Constitution ;**
- Vu La Loi L/95/036/CTRN du 30 juin 1995 portant Code Minier de la République de Guinée ;**
- Vu La Loi L/2003/003/AN du 03 février 2003 portant ratification de la Convention e base entre la République de Guinée et SIMFER S.A pour l'exploitation des gisements de fer de Simandou ;**
- Vu Le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- Vu Les Décrets D/2010/009PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nomination de Ministres ;**

Sur recommandation du Ministre des Mines et de la Géologie

DECRETE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 62 du Code minier, est approuvé, l'Accord entre le Groupe Rio Tinto PLC et la société CHALCO rendu public le 19 mars 2010, portant sur une prise de participation de cette dernière dans le capital de SIMFER JERSEY Limited devenue actionnaire majoritaire de SIMFER S.A, société de droit guinéen.

Article 2 : Le présent Décret prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 AVR. 2011



Professeur Alpha CONDE
Président de la République
Chef de l'Etat

AMPLIATIONS

PRG/SGG...4
PM.....1
MMG..... 4
MEF.....1
M Délégué
Budget.....1
M Délégué
Env..... 1
CPDM..... 3
DNM.....2
DNG..... 2
IRM/Kankan
et N'zérékoré... 4
PREF/SMC/Kérouané,
Macenta et Beyla...6
Intéressé.....2
J.O.....2/33